

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DE L'URUNDI



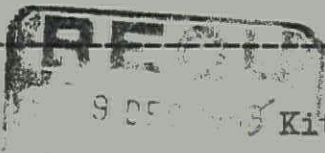
V No 5380/E.562.- TRANSMIS à Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA suite à sa lettre No 13/05/3628/3012 du 27 octobre 1955.

- 1) BITAMIRA était âgé de 13 ans au moment du meurtre.
  - 2) N'a pas payé les D.I.
  - 3) Sa conduite ne s'améliore que depuis peu.
  - 4) N'a purgé que la moitié de sa peine.
- Ci-joint les documents demandés.

*4087*  
*cont*

Kitega, le 3 décembre 1955  
Le Résident de l'Urundi, F. SIROUX,

RESIDENCE DE L'URUNDI  
TERRITOIRE DE KITEGA



Kitega, le 28 novembre 1955

No 554/Just.7 A 2.

*13.589*

OBJET:

Situation détenu  
Stéphano BITAMIRA.

Monsieur le Résident de l'Urundi  
à

KITEGA

S/c. de Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de KITEGA.-

Monsieur le Résident,

En exécution de votre transmis No 4969/E.562 du 5 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre les dossiers pénitentiaires des détenus ci-dessous:

- BITAMIRA Stéphano, R.E. 17.084
- BUSHINIA Constantia, R.E. 17.086
- NAYIGIHUGU, R.E. 17.144.

Les propositions de libération conditionnelles sont annexées aux dossiers, le jugement rendu par le T.T.U. est inclus dans le dossier du nommé BITAMIRA.

Pour chacun de ces détenus, je joins une fiche de signalement contenant mes avis. Je me permettrai de faire remarquer ensuite à la lettre du Révérend Père BACKE, qu'il n'existe pas d'homme de confiance parmi les détenus; le détenu BITAMIRA remplit un emploi bien déterminé, il est responsable du magasin contenant le matériel employé par les prisonniers dans les travaux du poste, et veille à l'entretien de ce matériel. Il remplit ces fonctions depuis cinq mois et donne satisfaction.

Le Gardien de Prison,  
J. KERSTEN,  
sé/: J. KERSTEN.-